



**« TAXE LAPIN » : ET SI ELLE AUGMENTAIT LES
« LAPINS » ?**

avril 2024

ASTERÈS
études, recherche & conseil économique

✉ contact@asteres.fr

🌐 <https://asteres.fr>

📍 81 Rue Réaumur, 75002 Paris

« TAXE LAPIN » : ET SI ELLE AUGMENTAIT LES « LAPINS » ?

SYNTHÈSE

L'idée de la « taxe lapin » pourrait se révéler contre-productive. Le gouvernement envisage d'appliquer une sanction de 5 € (surnommée « taxe lapin ») aux patients qui n'honoreraient pas un rendez-vous médical dans le but d'éviter les « trous » dans l'emploi du temps des médecins. L'effet réel de cette mesure demeure incertain. Une étude sur des pénalités imposées aux parents qui seraient en retard pour récupérer leurs enfants à la crèche montre que ces pénalités ont augmenté les retards. En effet, les parents avaient l'impression qu'ils achetaient le droit d'être en retard. Une évolution similaire pourrait se produire avec la « taxe lapin ».

1) L'IDÉE DE LA « TAXE LAPIN » : UNE INCITATION MONÉTAIRE

La « taxe lapin » agit comme une incitation à la ponctualité et à l'exactitude. Un patient qui ne se présenterait pas à un rendez-vous ou qui l'annulerait au dernier moment se verrait infliger une amende de 5 €. Ainsi, chacun aurait intérêt à être rigoureux dans la prise de ses rendez-vous médicaux. La logique de cette amende se base sur les incitations monétaires : pour ne pas payer, les patients, agents rationnels, honoreraient leurs rendez-vous. Cette logique ne tient cependant pas compte des aspects éthiques et moraux qui dictent également le comportement des individus.

2) « UNE AMENDE EST UN PRIX » : QUAND LES GENS PAIENT POUR MAL SE COMPORTER

Une célèbre étude israélienne¹ met en cause la logique de la « taxe lapin ». Dans cette étude, une amende est instaurée pour les parents qui arriveraient en retard prendre leurs enfants à la sortie de la crèche. Contre toute attente, cette amende a augmenté et non diminué les retards de parents. En effet, ces derniers, avec l'amende, avaient l'impression qu'ils achetaient le droit d'être en retard. Sans l'amende, ils avaient des remords à être en retard car ils savaient que cela gênait le personnel de la crèche, contraint de faire des heures supplémentaires. Mais avec l'amende, cet aspect moral du soin que pouvaient apporter les parents à être ponctuel a disparu. Il pourrait en aller de même avec la « taxe lapin » : de nombreux patients savent qu'annuler un rendez-vous au dernier moment gêne le médecin et, potentiellement, d'autres patients qui auraient pu avoir cet horaire. En payant 5 €, il y a certes une incitation monétaire à la ponctualité, mais l'incitation morale disparaît.

Le montant de l'amende dans l'exemple de la crèche est globalement similaire à celui de la « taxe lapin ». Si l'amende est très élevée, il est probable que l'incitation monétaire l'emporte sur les considérations morales. Si elle est faible, elle supprime l'incitation morale à la ponctualité, mais peut ne pas être suffisamment dissuasive pour inciter à la ponctualité. Dans le cas de l'étude citée, comme dans le cas de la « taxe lapin » de 5 €, l'amende représenterait

¹ URI GNEEZY et ALDO RUSTICHINI, « A fine is a price », The Journal of Legal Studies , Vol. 29, No. 1 (January 2000)

environ 0,2 % du revenu mensuel brut². Comme l'importance de l'incitation monétaire est identique dans les deux cas, il n'est pas exclu de penser que le résultat puisse l'être également et que la « taxe lapin » accroisse les retards et annulations.

Sylvain BERSINGER, chef économiste chez Asterès

sbersinger@asteres.fr 06.80.92.88.51

A S T E R è S
études, recherche & conseil économique

² Estimation Asterès pour la France d'après salaire mensuel brut moyen (Insee), calcul Asterès d'après les données mentionnées dans l'étude pour le cas de la crèche israélienne